



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



Recrutement d'un.e consultant.e formateur.rice en techniques de plaidoyer, d'influence et de mobilisation publique

DATE DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES	6 juin 2024
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES	30 Juin 2024 à Minuit (24h)

Introduction

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale œuvrant dans le domaine de la justice et dont l'objectif principal est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc.

Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP) est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Dans le cadre des activités du projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc** » appuyé par l'Union Européenne et la DGD, ASF souhaite recruter un.e consultant.e formateur.rice en techniques de plaidoyer, d'influence et de mobilisation publique.

1.Contexte :

La Campagne pour Décriminaliser la Pauvreté et le Statut est une coalition d'organisations du monde entier qui plaident pour l'abrogation des lois visant les personnes en raison de leur pauvreté, de leur statut et/ou de leur activisme.

Anciennement connue sous le nom de Campagne pour la décriminalisation des infractions mineures en Afrique, la Campagne a récemment pris une envergure mondiale et élargi son champ d'action pour prendre en compte les lois ciblant les personnes en fonction de leur statut, qu'il soit social, politique ou économique, et/ou de leur activisme.

Elle rassemble des avocats, des juristes, des membres du pouvoir judiciaire, des activistes et des experts de plus de 50 organisations, dont des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales, des institutions nationales de défense des droits humains, des organisations d'aide juridique, des instituts de recherche, des universités et des groupes de activistes.



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



La problématique des délits mineurs se définit par la criminalisation des individus pour ce qu'ils / elles sont plutôt que pour ce qu'ils/elles ont fait, sur la base de lois archaïques souvent issues de l'époque coloniale et jamais abrogées depuis.

Au Maroc comme en Tunisie, ces lois et dispositions pénales affectent particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité (vendeurs à la sauvette, mendiants, migrant.es irrégulier.es, activistes, personnes LGBTQI+...), et sont utilisées de façon arbitraires et discriminatoires. En résulte une surpopulation carcérale endémique, accompagnée d'une surreprésentation des catégories les plus vulnérables de la population.

En subissant une réponse pénale face à des problèmes socio-économiques, les populations vulnérables sont encore davantage marginalisées. Le maintien de ces délits mineurs dans les codes pénaux alimente donc un cercle vicieux, et si les peines sont souvent courtes, les conséquences pour l'incarcéré.e (casier judiciaire, perte d'emploi, stigmatisation social...) et sa famille sont souvent majeures et de long terme.

La décriminalisation de ces délits au profit d'une réponse socio- économique en dehors du champ pénal est donc l'objectif porté par la campagne « La pauvreté n'est pas un crime ».

2.Objectif de la mission :

La mission consiste en la formation en matière sur les techniques de plaidoyer, d'influence sur les preneurs de décision, les médias et la mobilisation publique, en fonction du contexte national et de l'analyse des parties prenantes. Les objectifs de la formations sont définis comme suit :

- Concevoir et animer la formation sur les techniques et stratégie de plaidoyer ;
- Fournir un appui technique et stratégique aux participant.es pour la planification et la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer ;
- Appui pour la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact des activités de plaidoyer;
- Orientation pour développer des outils et des guides pratiques pour renforcer les capacités des participant.es en matière de plaidoyer
- Appui à l'élaboration de Policy Brief, des supports de plaidoyer et au développement des relations institutionnelles (prise de RDV avec les décideurs)

3.Méthodologie proposée :

La démarche proposée devra d'une part combiner entre les aspects théoriques et pratiques et d'autre part être participative et prendre en considération la diversité des participant.es, la participation de chacun, l'écoute et la communication positive.

Le.la consultant.e est appelé.e à prendre en considération les points suivants :

- La méthodologie à adopter doit être participative et interactive,
- Alternier des présentations en plénière et des travaux de groupe pour mieux mobiliser l'expérience des participant.es et faciliter une meilleure appropriation,
- Faire recours aux techniques d'animation les plus adaptées au module de formation et à les diversifier pour créer, maintenir et animer la dynamique du groupe,
- Illustrer les présentations avec des cas pratiques concrets et centrés sur l'objectif de la formation.

4.Production des livrables :



Cofinancé par
l'Union européenne



المركز المغربي للسجون
المركز المغربي للسجون
L'Observatoire Marocain des Prisons



Le prestataire est appelé(e) à livrer les documents suivants :

- La documentation relative au module en forme électronique (Le plan de la formation, le programme, les supports utilisés et la présentation en PPT),
- Les outils d'évaluation de la formation à remplir et remplies par les bénéficiaires,
- Rapport de la formation en français, déroulement de la formation, le programme, les points abordés, analyse de la participation, recommandations ... etc

5. Durée de la mission et calendrier :

Les 03 jours de formation et d'accompagnement se dérouleront en juillet 2024. Les dates seront fixées ultérieurement.

6. Profil du/de la consultant.e :

Le prestataire pourra être un.e consultant.e formateur.rice, animateur.rice ayant les connaissances, compétences et expériences suivantes :

- Expérience avérée en matière d'ingénierie de formations ;
- Bonne connaissance du milieu associatif marocain ;
- Connaissance des questions liées à l'accès des populations vulnérables à la justice et du contexte marocain, des mécanismes nationaux en matière de droits humains ;
- Connaissance en matière de suivi et d'analyse des politiques publics et de la législation marocaine ;
- Capacités de communication et d'animation d'ateliers ;
- Capacité de production et de rédaction de rapports ;
- Maîtrise de l'arabe (animation) et du français (Rédaction du rapport).

7. Modalités de remise des propositions

Les offres techniques et financières sont à envoyer par e-mail avant le 30 juin 2024, à minuit à : consultances-maroc@asf.be

Pour être étudiées, les candidatures devront obligatoirement comporter :

- Une offre technique incluant à minima la méthodologie envisagée pour conduire la présente mission contenant le programme, le contenu et le plan d'animation.
- Une offre financière incluant l'ensemble des frais relatifs à la mission,
- Le CV du consultant (e) avec au moins deux références.

N.B : Toute soumission incomplète ne sera pas traitée et les dossiers de candidature seront étudiés par un comité constitué des représentants d'Avocats Sans Frontières et ses partenaires du projet.